



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
VILLE DE LEGÉ

AG 2025-51 : Stade du Chambord – interdiction du 28 au 30 novembre 2025

Le Maire de la Commune de LEGÉ

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour des raisons climatiques et afin de préserver l'état des terrains de football sur le stade de LEGÉ, il est nécessaire d'interdire les matchs de compétition et les entraînements du Legé Football Club du vendredi 28 novembre 2025 à 16 heures au dimanche 30 novembre 2025 à midi ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Maire de la Commune de LEGÉ interdit tous les entraînements et matchs officiels de football sur les terrains du stade du Chambord à LEGÉ du **vendredi 28 novembre 2025 à 16 heures au dimanche 30 novembre 2025 à midi.**

Article 2 : Ampliation de cet arrêté sera transmise au District Départemental de la Ligue de Football de Loire-Atlantique ainsi qu'au Président du Legé Football Club.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Extrait certifié conforme.
LEGÉ, le 28/11/2025

Pour le Maire de LEGÉ,
Laurence DELAUDAUD,
1^{ère} Adjointe,



Publication effectuée le :